Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

**Band:** 44 (1982)

Heft: 6

Rubrik: Nouvelles des sections

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

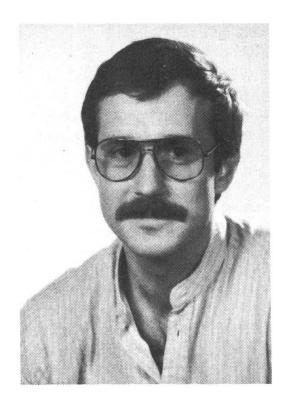
#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 17.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Informations sur les activités de l'ASETA



## Un nouveau collaborateur au SC de l'ASETA

Monsieur Urs Helbling, Ing. ETS, d'Uznach SG, a débuté mi-avril au Secrétariat central de l'ASETA en sa fonction de collaborateur au Service technique. Nous souhaitons la bienvenue à M. Helbling et le présentons à nos membres par l'image ci-jointe. Nous tenons à décrire courtement quelles seront ses tâches principales. En première ligne, il

sera chargé des diverses tâches du Service technique comportant un vaste éventail de problèmes. L'activité dans les Commissions techniques 2, 3 et 5 figurera au premier plan, surtout en ce qui concerne la CT 5, «Energies alternatives en agriculture», nouvellement crée, pour laquelle il s'agira de mettre sur pied toute l'infrastructure. Les travaux formeront la base pour les contacts avec les sections de l'ASETA tels que la collaboration à leurs différentes activités. Il s'efforcera également d'offrir son concours aux membres qui sollicitent notre aide pour des problèmes découlant du vaste terrain que représente le domaine de la technique agricole.

Nous ne pouvons ici, faute de place, vous donner tous les détails sur son cahier de charges. Nos membres auront prochainement l'occasion de rencontrer M. U. Helbling lors d'une des manifestations de leur section.

Nous espérons constamment améliorer les contacts avec nos membres, particulièrement avec le concours de ce nouveau collaborateur, malgré notre effectif du personnel toujours restreint.

Entre-temps, nous souhaitons un début des meilleurs à M. U. Helbling et entière satisfaction pour sa nouvelle carrière. W. Bühler

# Nouvelles des sections

# **NEUCHÂTEL**

Assemblée générale aux Geneveys-sur-Coffrane

Séance rapidement déroulée avec la section neuchâteloise de l'ASETA, qui tenait le 24 février sa 39me assemblée générale. Le président, M. Francis Schleppi, a ouvert les débats en saluant un peu plus de 40 membres, en excusant M. le conseiller d'Etat Jacques Béguin et M. Bühler, directeur de

l'ASETA, en saluant une forte délégation de membres d'honneur. Puis M. Robert Tschanz, gérant, a présenté un impeccable procès-verbal de la dernière séance adopté sans contestation.

Quarante ans d'existence, cela représente quatre présidents, 4 secrétaires-gérants: M. Schleppi les rappelle avec concision en tête de son rapport. Leurs soucis furent, aux débuts de la vague de mécanisation agricole, les taxes de circulation, les différences de droit de douane, la législation relative au trafic, et particulièrement bien sûr.

au trafic agricole. Seuls leurs efforts en matière d'admission des véhicules agricoles aux démolitions prévues pour les voitures ont échoué jusqu'ici, mais ce n'est pas encore l'abandon. Le plus beau fleuron de ces 40 ans d'activité: par l'entremise de l'ASETA, les propriétaires de tracteurs neuchâtelois bénéficient des techniques expérimentées à la Station fédérale d'économie d'entreprise et de génie rural à Taenikon, du journal «Technique agricole», de l'accès aux centres de perfectionnement de Riniken et Granges-Verney.

Quant à l'activité 1981 à proprement parler, elle fut surtout constituée de routine: le cours pour jeunes conducteurs a réuni 117 candidats dont 112 ont réussi l'examen. Les cours avaient pour moniteurs MM. Jean-Bernard Huguenin et René Guyot, l'Ecole d'agriculture de Cernier mettait ses installations à disposition. La cotisation à l'ASETA a augmenté de 50c par membre, passant de 15 fr. à 15 fr 50. Un règlement de base a été adopté pour les concours d'habileté. Le conseil juridique est toujours peu demandé: 2 à 3 cas pour l'année, alors que 10 à 15 accidents ont mis en cause des tracteurs dans le canton. Le regommage des pneumatiques soulève de moins en moins d'intérêt: la marge entre un produit restauré et un pneu neuf est de plus en plus mince. Quant à la qualité des carcasses regommées, certaines constatations faites sur le marché permettent d'en douter. Ce point soulèvera encore en fin de séance des propos aussi divers que contradictoires.

Le gérant peut annoncer un accroissement de fortune de quelque 920 fr. pour un effectif de 593 membres. Les activités commerciales restent bien tièdes, autant en matière de vente d'huiles que de signaux, de pneumatiques ou de conseil juridique. Les comptes sont acceptés à l'unanimité, mais au chapitre des communications, M. Schleppi doit annoncer qu'une augmentation de la cotisation, maintenue à 20 fr. cette année, n'est pas à exclure pour l'an prochain.

Des contacts ont été pris avec le TCS pour permettre l'utilisation du centre de Fontaines à des fins d'enseignement. Le Touring club de Suisse serait ouvert à cette idée, mais des travaux d'agrandissement doivent en repousser la réalisation à l'automne.

Un gymkhana sera organisé le 15 août 1982, vraisemblablement sur le terrain du concours hippique d'Engollon, en commémoration du 100me anniversaire de la SA-VAL (Société d'agriculture du Val-de-Ruz). Comment, au début des moissons s'étonnent certains? Les modalités de cette rencontre, une nouveauté dans la vallée, doivent encore être débattues.

Avant de donner la parole au conférencier du jour, M. Zbinden, de l'entreprise ASEOL, qui s'exprime sur le thème «Les lubrifiants et leurs emplois dans le secteur agricole», M. Schleppi donne un avertissement sérieux: un récent accident grave, qui a causé la mort de plusieurs personnes dans les environs d'Yverdon, mettait en cause un tracteur et son chargement insuffisamment éclairé. La signalisation est importante, il convient d'être infiniment scrupuleux, même si dans de nombreux cas la vitesse de l'autre véhicule peut être accusée, même si les contrôles sont plus légers pour les véhicules agricoles que pour les poids lourds. Cette dernière remarque entraîne toute une série de commentaires sur les dispositions en vigueur: personne n'a l'air très au clair sur les largeurs, les longueurs et les hauteurs autorisées.

Tiré de «FAN-L'Express», Neuchâtel.

Remarque de la Rédaction: Les dispositions dont il est question à la fin du rapport ont été publiées dans le No 3/82 de «Technique Agriole»

### **VALAIS**

Assemblée générale 1982

Trouver les solutions aux nombreux problèmes posés aux agriculteurs par la motorisation et la mécanisation: voilà le but essentiel que poursuit l'Association valaisanne pour l'équipement technique de l'agriculture AVETA (anciennement l'Association valaisanne des propriétaires de trateurs). Le 6 février 1982, la section Valais de l'ASETA, regroupant quelque deux cents membres, avait choisi, dans le cadre de la 3e Foire agricole du Valais, la ville de Martigny pour son assemblée annuelle.

Des assises qui permirent au viceprésident du groupement, M. Christophe Meyer, de rappeler aux participants, parmi lesquels M. Pierre Dorsaz, directeur adjoint de la FLAV, les principales activités de L'AVETA en 1981. Ainsi, des cours de base se sont déroulés dans les deux régions linguistiques du canton, notamment à Münster et Viège pour le Haut-Valais, à Isérables, Bagnes et Val-d'Illiez, pour le Bas-Valais. Révision des véhicules agricoles, travaux journaliers et périodiques, initiation à la soudure: autant de domaines appréhendés dans ces cours. Des cours qui complètent la formation professionelle des membres de l'AVETA.

A relever que les participants à l'assemblée de Martigny ont accepté la modification des anciens statuts datant de ....1951, année de constitution de l'association.

Mentionnons enfin, au chapitre des comptes, que la fortune de la société se monte, au 31 décembre dernier, à quelque 7200 francs.

A l'issue de la réunion, les participants n'ont paş manqué l'occasion de visiter les quatre-vingts stands de la foire octodurienne, manifestant un très vif intérêt pour le machinisme agricole en particulier.

(Tiré de «Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais», Sion)

Ne laissez pas les enfants jouer autour de machines avec pièces et parties tranchantes ou pointues!







Une nouvelle gamme de ramasseuses-presses à pression constante

# Maintenant vous allez presser de plus gros andains en balles mieux faites

John Deere lance une nouvelle gamme de 4 ramasseuses-presses à "pression constante".

Du modèle 330, conçu pour faire de petites balles faciles à manipuler, sur des champs de faibles dimensions, jusqu'à la 456-A, pour balles de plus grosse section, chacune de ces ramasseuses-presses vous offre de nouvelles caractéristiques d'efficacité de compression et de formation des balles.

De plus larges ramasseurs vous permettent d'avaler de plus gros andains. Des dents supplémentaires, situées plus près des déflecteurs extérieurs, se traduisent par une plus grande largeur utile de ramassage. Il y a, par exemple, 12 dents de plus sur le modèle 342-A. Les dents sont très peu espacées (61 mm), ainsi même lorsque vous pressez un regain très court, vous ramassez également toutes les feuilles.

Les ramasseurs John Deere ont le plus petit diamètre de toutes les ramasseuses-presses. Ils se glissent facilement sous les gros andains et absorbent les plus petits comme un tapis que l'on roule.

Le nouveau rabatteur, réglable sur huit positions, est monté sur le ramasseur et suit fidèlement tous ses mouvements. La précompression commence

immédiatement, quelle que soit la hauteur de réglage du ramasseur.

Les garnitures de freins d'aiguille. composées d'un nouveau matériau, évitent tout retour en arrière accidentel après le cycle de nouage tandis que les reteneurs, redessinés, maintiennent plus fermement les deux brins pendant que le nœud est serré.

Les nouvelles ramasseuses-presses John Deere à pression constante, c'est une garantie de balles mieux faites dans chaque champ. Quels que soient vos besoins en matière de ramasseusepresse, nous avons le modèle qu'il vous faut. Pour en savoir plus, demandez une documentation complète à votre concessionnaire John Deere.

Ramasseuses-presses John Deere La pression constante Les gros andains vite avalés Des balles touiours JÓHN DEERE

bien formées

